

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 19

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

Sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEINRICH Aurélia
 Mme JUNG Aniko - M. KEITH Alain - Mme KETTERER Sandrine - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa
 Mme LEMMEL Anne-Sophie - M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny
 Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry
 M. PETER Eric - Mme ROTH Camille- M. SCHMUCK Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FONCIERE.

Rapporteur : Le maire

L'Association Foncière de MOMMENHEIM a été instituée par un arrêté préfectoral du 04 juillet 1963. Ses statuts ont été modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 09 mars 2016.

L'objet de l'association est :

- Prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et nuisances
- Préserver, restaurer ou exploiter les ressources naturelles
- Aménager ou entretenir les cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers
- Mettre en valeur des propriétés

À la suite du changement de municipalité du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Association Foncière.

Le bureau de l'Association Foncière est composé de membres à voix délibératives et de membres à voix consultatives.

La commune est chargée de désigner des membres avec voix délibératives :

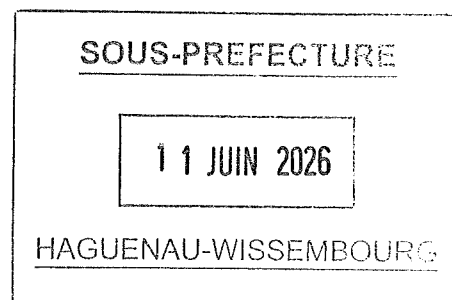
- Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui
- 6 propriétaires titulaires et 4 propriétaires suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture d'Alsace et par moitié par le conseil municipal de la commune.

Le maire désigne Monsieur Gérard MITTELHAEUSER pour le représenter au sein de l'Association Foncière.

Le maire propose les représentants suivants au bureau de l'Association Foncière de Mommenheim :

Membres titulaires :

- Monsieur Gérard FREUND



- Monsieur Charles SCHERER
- Monsieur Thierry OTT

Membres suppléants :

- Monsieur Dominique SIEFFERT
- Monsieur Jean-Marc STEINMETZ

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association Foncière de MOMMENHEIM,

Vu la proposition de la Chambre d'Agriculture d'Alsace en date du 19 mai 2026 relative à la composition du bureau de l'Association Foncière de MOMMENHEIM,

- **DECIDE** à l'unanimité de voter à main levée
- **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Gérard MITTELHAEUSER pour représenter le maire au sein de l'Association Foncière
- **DESIGNE :**

Membres titulaires :

- Monsieur Gérard FREUND
- Monsieur Charles SCHERER
- Monsieur Thierry OTT

Membres suppléants :

- Monsieur Dominique SIEFFERT
- Monsieur Jean-Marc STEINMETZ

➤ **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent,

La délibération est adoptée par 16 voix « POUR » et 3 abstentions (MM Gérard MITTELHAEUSER et Thierry OTT et Mme Hélène FREUND)

Pour extrait conforme

Le Président, **Eric MULLER, maire.**



Le (la) secrétaire de séance,
Anne-Sophie LEMMEL, adjointe au maire

SOUS-PREFECTURE

11 JUIN 2026

HAGUENAU-WISSEMBOURG